

Compte rendu de la réunion du GT ENR du 30 janvier 2012

Filières solaires

Le coordonnateur du groupe présente le « bureau » du groupe de travail :

- Christophe Porquier (ARF), coordonnateur ;
- Jacques Bucki (AMF) et Damien Mathon (SER), co-rapporteurs du groupe de travail ;
- Corentin Sivy et Cédric Philibert, membres du groupe des experts ;
- Timothée Furois et Nicolas Barber, rapporteurs DGEC ;
- Léna Spinazzé et Taulant Zeqiri, Secrétariat général du débat.

La liste des participants du groupe de travail est jointe au présent compte rendu.

I. La méthode de travail et le calendrier suivant ont été retenus :

1. Calendrier des réunions :

- Réunion 1 (mercredi 30/01, 14h-17h) : Validation de la méthode + filières PV et solaire thermique
- Réunion 2 (mercredi 13/02, 10h-13h) : Filières éolien, EMR et hydroélectricité
- Réunion 3 (mercredi 20/02, 9h30-13h) : Filières biomasse, incinération, biocarburants, biogaz et géothermie
- Réunion 4 (mercredi 27/02, 9h30-13h) : La question des réseaux (réseaux électriques, réseaux de distribution de chaleur, réseaux de biogaz), du stockage et de l'intégration des ENR dans les réseaux + bilan d'étape
- Réunion 5 (mercredi 06/03, 9h30-13h) : Questions transversales (financement, usages...)
- Réunion 6 (mercredi 13/03, 9h30-13h, poursuite éventuelle l'après-midi) : Travail de synthèse

Les réunions pourront être prolongées et d'autres réunions pourront le cas échéant être programmées si le groupe le juge nécessaire, comme par exemple sur la méthanation/méthanisation.

Le traitement des sujets transverses est indispensable au sein de ce groupe. Il est également souligné l'importance des séances de « rebouclage » en synthèse.

Les sujets traités dans le cadre de ce groupe de travail sont très interdépendants de ceux traités dans les autres groupes de travail. Il a notamment été souligné la difficulté de discuter des objectifs d'ENR par filière sans avoir au préalable une discussion sur le mix énergétique. Il est convenu qu'il revient au groupe de faire ses propositions en la matière. Par ailleurs, une réunion entre coordonnateurs et co-rapporteurs des différents groupes de travail du CNDTE s'est tenue le jeudi 24 janvier 2012. Un nouveau point d'étape sera fait fin février entre les coordonnateurs et co-rapporteurs des groupes de travail et le Comité de pilotage pour coordonner entre les groupes de travail l'examen des sujets transverses aux différents GT, notamment en termes de financement et de gouvernance, et faire le point sur les sujets qui n'auront pas pu être traités à cette date pour qu'ils le soient, si nécessaire dans un ou plusieurs groupes ad hoc. L'idée d'un groupe de travail sur le thème de l'emploi et des formations a été évoquée.

2. Organisation des discussions des réunions sur les filières :

a. *Etat des lieux et perspectives (éléments de cadrage de(s) (la) filière(s) étudiée(s)*

- La puissance installée et la production annuelle
- Le potentiel de cette ENR (potentiel physique, orientations françaises et européennes, schémas régionaux...)
- Sa part dans le mix énergétique national
- Son potentiel de développement international
- Financement actuel (modèle économique) : quel coût de production, quel tarif d'achat, quelle subvention, quelle fiscalité ?
- Analyse du cycle de vie et problématique de l'artificialisation des sols.

Débat du groupe de travail

- Principaux freins identifiés à son développement
- Impact négatif à prendre en compte

Délivrables

- Une proposition de CHIFFRAGE DES OBJECTIFS OU DES POTENTIELS par ENR en France (et sa situation dans le contexte européen et international)
- Une liste des POINTS JURIDIQUES à examiner dans la loi

b. *Développement industriel*

- Les acteurs économiques de la filière en France
- Les perspectives de reconversion/diversification pour les acteurs d'autres filières industrielles
- Les perspectives de marché, en France, en Europe, dans le Monde pour les entreprises françaises (dont la question des normes permettant de territorialiser ce développement)
- Les investissements d'avenir, l'effort de recherche

Délivrables

- Une liste de RECOMMANDATIONS concernant l'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES
- Une liste de RECOMMANDATIONS concernant la politique de RECHERCHE ET D'INNOVATION
- Une liste de RECOMMANDATIONS concernant les NORMES à promouvoir en France et en Europe

c. *Développement des métiers et de l'emploi*

- Evaluation des emplois dans les filières (actuelles, potentielles, types d'emplois, qualifications...)
- Les politiques de formation

- Les enjeux liés à la reconversion des salariés d'autres secteurs
- Les besoins pour répondre au développement des filières

Délivrables

- Un CHIFFRAGE DES OBJECTIFS de CREATION D'EMPLOIS
- Une liste de RECOMMANDATIONS concernant la politique d'EMPLOI et de FORMATION

Chaque membre du groupe de travail est invité à faire part, après chaque séance, de ses propositions de mesures/actions sur les différents points des livrables attendus du groupe, selon le modèle de fiche thématique annexée au présent compte rendu.

Les documents supports à chaque réunion du GT seront dans la mesure du possible envoyés aux membres au plus tard le vendredi précédant chaque séance.

Des comptes rendus synthétiques seront diffusés au groupe de travail après chaque réunion. Le compte rendu de la première réunion sera complété des remarques éventuelles des membres du groupe de travail et leur sera rediffusé.

La question de la mise à disposition du groupe d'un extranet a été soulevée.

II. Présentation des experts :

M. Sivy et M. Philibert, membres du groupe des experts référents du groupe de travail sur les énergies renouvelables ont présenté trois documents qu'ils ont élaborés pour apporter un éclairage au débat du groupe de travail. Ces documents portent sur le contexte mondial du solaire, sur les conditions de développement d'une industrie compétitive du solaire photovoltaïque en Europe, et sur le potentiel et les objectifs techniquement réalisables en matière de solaire. Ce dernier document ne fait pas à ce stade l'objet d'un consensus au sein du groupe des experts.

III. Débats du groupe de travail

En termes de développement des filières solaires, il se dessine deux approches au sein du groupe de travail. Certains membres considèrent que le développement de filières solaires passe par la définition d'objectifs à différents horizons et de trajectoires correspondantes d'équipement en installations solaires et l'identification des freins à leur développement pour les lever. Des objectifs de 15 à 20 GW de PV en 2020, de plus de 30 GW en 2030 et de part de production d'électricité du PV représentant un tiers de la production à terme ont été évoqués. D'autres membres considèrent qu'il est nécessaire au préalable d'évaluer les conditions et le potentiel de développement du solaire selon différents critères (notamment les coûts, les emplois, la compétitivité, le financement, la balance commerciale, le bilan CO2) et d'adapter les objectifs potentiels d'installation au développement d'une filière industrielle nationale ou européenne.

Le coordonnateur indique qu'il incombe au groupe de travail de donner un éclairage sur les objectifs potentiels pour chaque filière ENR compte tenu de l'objectif de réduction de la part du nucléaire à 50% en 2025 fixé par le Président de la République et des enjeux de la transition énergétique, en évaluant l'impact sur la balance commerciale, sur l'emploi, sur la facture énergétique, sur les finances publiques, sur la politique environnementale et sanitaire.

Les principaux freins au développement des énergies solaires identifiés par le groupe sont d'ordre financier, administratif et technique. Il est apparu nécessaire au groupe d'avoir une réflexion sur la CSPE. Il est proposé qu'elle soit conduite en lien avec le groupe de travail « financement ». L'intégration des ENR électriques au réseau est également apparue au groupe comme un enjeu majeur de leur développement sur lequel il faudra avoir une réflexion spécifique.

La problématique du raccordement des ENR électriques au réseau a été évoquée. Son mode de financement ne fait pas consensus. Certains membres du groupe de travail considèrent que la part du coût du renforcement du réseau imputée aux ENR est trop élevée. Il a été proposé d'auditionner les gestionnaires de réseaux notamment sur la question du coût imputable aux ENR, lors de la réunion dédiée à l'intégration des ENR dans le réseau. L'idée d'un moratoire sur l'élaboration des Schémas régionaux de raccordement au réseau des ENR a été évoquée.

Les membres du groupe considèrent que les tarifs d'achat du solaire photovoltaïque doivent suivre la baisse des coûts. Néanmoins, ils soulignent la nécessité d'un cadre réglementaire prévisible et stable. Les tarifs d'achat du solaire photovoltaïque tels qu'actuellement fixés ne font pas consensus au sein du groupe de travail. La question de la nécessité de leur révision a été posée. Le groupe de travail propose la mise en place d'un observatoire des coûts des ENR.

Le groupe de travail s'interroge sur l'opportunité d'introduire un coefficient de modulation des tarifs selon l'ensoleillement local. Il demande aux membres du groupe des experts référents une présentation des avantages et inconvénients d'un tel dispositif.

Plusieurs membres du groupe de travail considèrent que les critères d'accès au tarif du solaire photovoltaïque intégré au bâti sont trop contraignants et qu'il faudrait l'étendre (ou l'adapter) à la pose sur bâti. La question de l'articulation entre l'installation d'équipements intégrés au bâti et la réalisation d'opérations d'isolation thermique a également été soulevée.

Certains membres du groupe de travail considèrent que le mécanisme d'appels d'offres n'est pas favorable au développement d'une filière car il ne donne pas la visibilité nécessaire pour pouvoir dimensionner et engager des investissements et permettre un développement pérenne. Il est néanmoins souligné que la procédure d'appels d'offres a un intérêt pour le financement de technologies innovantes.

Le groupe de travail souligne la nécessité d'un cadre réglementaire simple, lisible et stable.

En termes de conflits d'usage, plusieurs membres du groupe de travail soulignent qu'il est impératif que le développement du solaire photovoltaïque, pour ce qui est des installations au sol, ne se fasse pas au détriment des terres agricoles, des sols naturels et des zones de développement potentiel d'activité. Les sites de type parkings ou sites pollués doivent être privilégiés. Les surfaces disponibles (bâties ou non bâties) leur apparaissent suffisantes pour un déploiement important du solaire PV.

Le groupe de travail considère que le développement d'une industrie nationale ou européenne du PV ne pourra se faire que sur des technologies les plus performantes ou en rupture. Il s'interroge sur la nécessité d'une coordination européenne pour faire émerger un acteur et une filière majeurs.

La R&D dans le domaine des ENR est nécessaire à l'émergence et à la structuration d'une filière majeure. Le groupe de travail considère qu'elle doit être encouragée. L'exemple de ce que la France a su faire dans le domaine du nucléaire dans les 50-70 a été cité.

La formation est également un enjeu important du développement des filières solaires. Certains membres du groupe de travail recommandent que soit mis en place un système de qualification/certification des installateurs de panneaux photovoltaïques, notamment pour renforcer la confiance du client.

Le groupe de travail considère que les objectifs du solaire thermique sont trop faibles et que cette filière devrait être davantage soutenue. Une réflexion est nécessaire sur les moyens de soutien à son développement.

Le coordonnateur constate que les discussions ne sont pas épuisées au sein du groupe sur les filières solaires et propose que les thématiques de l'emploi, de la formation et du développement de filières industrielles puissent être abordées plus en détail lors d'une prochaine séance.

Le coordonnateur invite chaque membre à faire part, après chaque réunion, de ses propositions de mesures/actions sur les différents points des livrables attendus du groupe selon le modèle de fiche thématique jointe au présent compte rendu.

Il demande enfin aux membres du groupe des experts référents du groupe de travail un éclairage sur les problématiques de méthanation/méthanisation et sur l'intérêt d'une régionalisation des tarifs de rachat du photovoltaïque.